

**CONDITIONS DE MONTE****Semence congelée**

**Les paillettes pour la saison 2020 sont vendues au prix de : 660€ TTC\*** (600€ HT + 60€ de TVA) encaissable à la réservation. Pour cette somme, l'acheteur devient propriétaire de 4 paillettes.

**Frais techniques : 330 € TTC\*** (300€ HT + 30€ de TVA) encaissable à la réservation comprenant l'envoi de la cuve dans le centre de votre choix.

L'achat des paillettes ainsi que les frais techniques ne sont pas remboursables.

**La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de réservation et de Frais techniques.**

(\*) Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 10%.

**CONDITIONS D'UTILISATION**

1. Le Haras Numenor délivrera autant de carte de saillie que nécessaire. Les cartes de saillie ne sont en aucun cas cessibles à un autre éleveur. Une carte de saillie est valable pour un poulain. En cas de gestation multiples, vous recevrez plusieurs cartes de saillie.
2. La semence congelée ne peut être utilisée que pour l'insémination artificielle conventionnelle ou le transfert d'embryon. L'utilisation de la semence pour l'ICSI ou tout autre technique de reproduction innovante n'est autorisée qu'après accord préalable et acceptations des conditions spécifiques ICSI.
3. L'envoi des paillettes se fait à la demande expresse du titulaire du présent contrat ou du centre de mise en place mentionné sur le présent contrat, 8 jours ouvrés minimum avant la première insémination. Le contrat est réalisé sous réserve de stock.
4. L'Acheteur passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et règlera en totalité les frais relatifs au suivi et à l'insémination de la jument.
5. Le Vendeur est exonéré de toute responsabilité concernant ces opérations.

**CONTRAT**

Je soussigné (Nom, Prénom) .....

Adresse .....

Tél : ..... Fax : ..... Email : .....

*L'acheteur, désigné ci-dessus, achète au mandataire "Haras Numenor" quatre paillettes de l'étalon VANCOUVER DE LANLORE pour la saison de monte 2020.*

Jument (Nom) .....

N°SIRE .....

Qui sera inséminée au centre de .....

Adresse du centre : .....

Tél : ..... Email : .....

Où seront envoyées les doses sur demande du centre de mise en place

**CONSENTEMENT ECLAIRÉ DE L'ACHETEUR :**

L'acheteur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte les risques inhérents à la reproduction. Les prestations techniques correspondantes feront l'objet d'accords directement traités avec les prestataires. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Fait à ....., le .....

L'acheteur

Porter la mention

« Lu et Approuvé »

Le vendeur

**Exemplaire Vendeur**

## CONDITIONS DE MONTE

## Semence congelée

Les paillettes pour la saison 2020 sont vendues au prix de : **660€ TTC\*** (600€ HT + 60€ de TVA) encaissable à la réservation.

Pour cette somme, l'acheteur devient propriétaire de 4 paillettes.

**Frais techniques : 330 € TTC\*** (300€ HT + 30€ de TVA) encaissable à la réservation comprenant l'envoi de la cuve dans le centre de votre choix.

L'achat des paillettes ainsi que les frais techniques ne sont pas remboursables.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques de réservation et de Frais techniques.

(\*) Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 10%.

## CONDITIONS D'UTILISATION

1. Le Haras Numenor délivrera autant de carte de saillie que nécessaire. Les cartes de saillie ne sont en aucun cas cessibles à un autre éleveur. Une carte de saillie est valable pour un poulain. En cas de gestation multiples, vous recevrez plusieurs cartes de saillie.
2. La semence congelée ne peut être utilisée que pour l'insémination artificielle conventionnelle ou le transfert d'embryon. L'utilisation de la semence pour l'ICSI ou tout autre technique de reproduction innovante n'est autorisée qu'après accord préalable et acceptations des conditions spécifiques ICSI.
3. L'envoi des paillettes se fait à la demande expresse du titulaire du présent contrat ou du centre de mise en place mentionné sur le présent contrat, 8 jours ouvrés minimum avant la première insémination. Le contrat est réalisé sous réserve de stock.
4. L'Acheteur passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et règlera en totalité les frais relatifs au suivi et à l'insémination de la jument.
5. Le Vendeur est exonéré de toute responsabilité concernant ces opérations.

## CONTRAT

Je soussigné (Nom, Prénom) .....

Adresse .....

Tél : ..... Fax : ..... Email : .....

L'acheteur, désigné ci-dessus, achète au mandataire "Haras Numenor" quatre paillettes de l'étalon VANCOUVER DE LANLORE pour la saison de monte 2020.

Jument (Nom) .....

N°SIRE .....

Qui sera inséminée au centre de .....

Adresse du centre : .....

Tél : ..... Email : .....

Où seront envoyées les doses sur demande du centre de mise en place

## CONSENTEMENT ECLAIRÉ DE L'ACHETEUR :

L'acheteur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte les risques inhérents à la reproduction. Les prestations techniques correspondantes feront l'objet d'accords directement traités avec les prestataires. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Fait à ....., le .....

L'acheteur

Porter la mention

« Lu et Approuvé »

Le vendeur



Exemplaire Client

